



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-54-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-54-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES D'IMPLANTATION, DE REMPLACER LA ZONE Ra-39 PAR LES ZONES Raa-15 ET Rb-19, DE PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES D'AU PLUS SIX LOGEMENTS ET LES HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE D'AU PLUS CINQ UNITÉS DANS LE SECTEUR DU QUARTIER DES COMÉDIENS, AINSI QUE D'ASSOULIR CERTAINES NORMES RELATIVES À L'AFFICHAGE ET AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 477-08-2026, le projet de règlement numéro 1841-54-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage et les grilles des usages et des normes d'implantation, de remplacer la zone Ra-39 par les zones Raa-15 et Rb-19, de permettre les habitations multifamiliales d'au plus six logements et les habitations unifamiliales en rangée d'au plus cinq unités dans le secteur du quartier des comédiens, ainsi que d'assouplir certaines normes relatives à l'affichage et aux matériaux de revêtement extérieur.

Ce projet a pour principaux objets :

1. remplacer la zone résidentielle de faible densité Ra-39 par les nouvelles zones résidentielles de moyenne densité Raa-15 et Rb-19 afin de permettre les habitations unifamiliales en rangée d'au plus cinq (5) unités ainsi que les habitations multifamiliales de trois (3) à six (6) logements dans ce secteur en modifiant notamment :
 - a. le plan de zonage
 - b. les grilles des usages
 - c. les grilles des normes d'implantation
2. assouplir certaines dispositions relatives à l'affichage et aux matériaux de revêtement extérieur lorsque les projets sont assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), afin de favoriser une meilleure qualité architecturale et une intégration harmonieuse des projets;
 - a. notamment le nombre, les dimensions et l'implantation de certaines enseignes;
 - b. de même que le nombre et la répartition des matériaux et des couleurs de revêtement extérieur sur une même façade;

Le secteur concerné par la disposition 1.) ci-haut, situé à proximité de la rue Albert-Millaire et de la limite sud du territoire de la ville de Cowansville, est identifié ci-dessous :



Secteur de la zone Ra-39 – Quartier des Comédiens

Le secteur concerné, par les dispositions 2) ci-haut, est constitué de l'ensemble du territoire.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 19 août 2026 à 18h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 6 août 2026.


L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau